

**LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES :
DEFINITION, INTERPRETATION,
PERSPECTIVE DE RECHERCHE**

par

Henriette DAMAS

**Maitre de conférence Université de l'Etat à Liège -- Chef de
travaux Centre d'Etude Population et Famille -- Bruxelles**

Inhérente à la vie, la migration est une notion familière. Sa connaissance profonde reste, cependant, bien imparfaite. C'est un phénomène dont l'ampleur semble s'accroître et se généraliser. Rares, très rares même, sont encore, dans l'espèce humaine, les situations d'isolat.

Or, bien que l'objet de la démographie soit : "l'étude du *mouvement de la population* au sein d'un ensemble humain délimité spatialement et revêtu d'une certaine signification sociale" (1), bien des démographes et non des moindres n'ont pas traité le problème de la migration dans leurs études ou leurs manuels. Tandis que le mouvement naturel (natalité, mortalité) faisait l'objet de recherches de plus en plus fouillées, d'analyses de plus en plus subtiles, les mouvements migratoires d'une population n'ont été pendant longtemps que très peu abordés, quand ils n'étaient pas purement et simplement passés sous silence. Ils sont abordés par l'étude de modèles plutôt que dans leur réalité concrète.

Pourquoi cette attitude ? Pourquoi les études sur les migrations ne sont-elles pas arrivées au même stade que celles sur le mouvement naturel ?

C'est que le chercheur se trouve dès le départ devant un dilemme. D'une part, la démographie se veut rigoureuse, précise et dési-

(1) H. GERARD et G. WUNSCH, *Comprendre la démographie*, Verviers, 1973, p. 11 (Marabout Université no. 240).

reuse : étudier les phénomènes à l'état pur, pour dégager la part de chaque composant et dissocier l'impact de la structure de la population, de la propension au phénomène étudié. D'autre part, dans le domaine migratoire, le chercheur se heurte dès le départ au problème de la définition du concept et généralement à la pauvreté, voire l'incohérence des données récoltées.

Si démuné soit-il, il n'est plus loisible actuellement au démographe de passer sous silence ce phénomène. Dans les pays développés, où l'accroissement naturel est devenu très faible, le mouvement migratoire a un impact direct et prépondérant sur la structure de la population. Il ne peut plus être négligé.

1. DE LA DEFINITION DU PHENOMENE ET DES DIFFICULTES RENCONTREES

La migration humaine est l'action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir (2). Pour définir pleinement cet acte, il faut préciser de manière non équivoque :

1. les territoires en présence;
2. le sens du mouvement;
3. le moment où s'effectue le passage (âge, situation familiale du migrant);
4. le caractère plus ou moins définitif de l'établissement.

La migration diffère du nomadisme. Elle ne touche que les populations sédentarisées. Car c'est le point d'attache, le logement, le domicile, qui constitue le point de départ de toute migration. Un nomade erre, il se transporte avec son logement il ne migre pas. Il n'a pas de domicile fixe.

Dans l'étude du mouvement naturel, les éléments sont précis. Un être humain naît à une date déterminée. A partir de ce moment, il vieillit selon un rythme fixe, heure par heure, année par année. Il ne peut jamais avoir qu'une situation matrimoniale bien déterminée (célibataire ou marié ou veuf ou divorcé). Il meurt à une date déterminée. Tout cela est consigné à l'état civil dans les pays développés; ailleurs, c'est connu du groupe ou du clan. Mais l'élection d'un domicile, d'un logement est affaire personnelle. Elle peut se renouveler

(2) Cette définition du dictionnaire Larousse a l'avantage de formuler l'opinion courante.

de multiples fois au cours d'une vie. La cadence varie d'individu à individu, de période à période. Et si dans bien des pays, le citoyen est tenu de déclarer un domicile fixe, cela ne certifie pas que tout nouvel arrivé fasse le nécessaire et encore moins que tout émigrant prévienne de son départ. Cela ne signifie pas non plus que l'intéressé réside continuellement à cet endroit. Il y a là matière à incertitudes et à difficultés. La valeur des données dépend directement de la plus ou moins grande rigueur dans l'obligation de déclarer le domicile et de la connaissance de ce domicile par la collectivité.

Le domicile, l'ancien comme le nouveau, est un lieu bien déterminé. Mais il n'y a "migration" que si le mouvement s'effectue entre deux *localités* différentes. Un déménagement au sein d'une même commune n'est pas comptabilisé comme migration. On le voit, la définition même de la migration établit des différences entre mouvement de même amplitude. Le volume des migrations est fonction de la taille des communes ou de la division administrative retenue comme base de départ. Il est aussi dépendant de la forme de cette entité administrative. En effet, pour deux communes de même superficie, celle de forme allongée, au périmètre très développé, offre plus d'occasions de franchissement des frontières que celle à la forme ramassée, tendant vers le cercle. L'idéal serait de connaître les coordonnées spatiales, plutôt que de travailler avec des surfaces assimilées à des lieux ponctuels. L'ordinateur permet d'en tenir compte mais la procédure n'est guère appliquée jusqu'à présent.

La taille et la forme des entités administratives retenues varient avec le temps et par conséquent influencent différemment les migrations. On le voit, les difficultés s'amoncellent. La comparaison des mouvements migratoires dans le temps est rendue plus ardue par le fait même. Or, comment arriver à déceler l'accidentel du permanent, si l'on ne peut recourir à des données comparables dans le temps ?

La situation des domiciles concernés par la migration intervient également dans la différenciation des migrations. Deux mouvements de même ampleur peuvent être catalogués différemment si l'on franchit ou non une frontière de pays. Le premier des mouvements se range dans les migrations externes, l'autre dans les migrations internes. Ces migrations frontalières sont-elles si différentes des migrations internes ? Leur introduction dans le mouvement externe global ne risque-t-elle pas d'apporter parfois une vue biaisée du mouvement externe ?

Pour bon nombre de pays, la connaissance de la situation de

chaque ressortissant n'est précise que lors d'un recensement. En Belgique, par exemple, où cependant les registres de population non seulement existent, mais sont tenus avec un soin jaloux, c'est à chaque recensement que se rétablit la vérité sur la population effective de chaque commune du royaume. De plus toutes les données récoltées par les administrations communales ne sont pas publiées (3). Il faut des registres nationaux bien établis et fonctionnant comme en Suède et aux Pays-Bas, comptabilisant *tous* les mouvements pour pouvoir connaître à chaque instant le point d'attache réel de chaque habitant, donc le point de départ ou d'arrivée du migrant.

2. LES MIGRATIONS ET LES RECENSEMENTS

Notre propos n'est pas de faire le bilan des modèles qui ont été élaborés en vue d'étudier le mouvement migratoire, mais de répondre à la question : les recensements permettent-ils d'étudier les migrations, dans quelle mesure, quelles en sont les limites, les lacunes et la valeur des résultats obtenus ?

Tous les recensements d'un pays et à fortiori des divers pays n'ont pas la même valeur. Les plus pauvres renseignent seulement la résidence du moment. Comment dans ce cas connaître les migrations ?

Les démographes ont tenté de remédier à la rareté des recensements en observant 2 recensements successifs. Ils calculent au départ du premier des 2 recensements la *population attendue* par une formule toute simple. La population du dernier recensement (P_{t+a}) est égale à la population du recensement précédent (P_t) augmentée du solde du mouvement naturel (Naissances-Décès de la période a) et du solde migratoire :

$$P_{(t+a)} = P_t + \left\{ \begin{array}{l} \sum^{t+a} \text{Nais.} \\ \text{Solde naturel} \end{array} \right. - \left\{ \begin{array}{l} \sum^{t+a} \text{Décès} \\ \text{Solde migratoire} \end{array} \right. + \left\{ \begin{array}{l} \sum^{t+a} \text{Entrées} \\ \text{Solde migratoire} \end{array} \right. - \left\{ \begin{array}{l} \sum^{t+a} \text{Sorties} \\ \text{Solde migratoire} \end{array} \right.$$

(3) M. POULAIN, "Du registre de la population aux statistiques de migration interne en Belgique : critique des sources et correction des données", *Population et Famille*, XLV, 1878, 3, pp. 1-46.

Trois éléments de cette formule sont connus, seul est inconnu le solde migratoire. Par conséquent, ce dernier est égal à la population du dernier recensement — la population du recensement précédent augmentée du solde naturel (nais. - Décès).

$$\text{Solde mig. } (t + a) = P_t + a - \left\{ P_t + \sum_t^{t+a} \text{ Nais.} - \sum_t^{t+a} \text{ Décès} \right\}$$

Ce procédé de calcul utilisé pour l'ensemble de la population d'un pays évalue ainsi le solde des migrations externes de ce pays. Employé pour une région voire une commune, il mesure le solde migratoire de l'entité envisagée, groupant à la fois migrations internes et externes du pays dont relève la région. Dans les pays développés, les recensements ayant lieu à intervalles réguliers, ce procédé de calcul permet de suivre, non pas année par année mais par bonds réguliers, l'évolution des régions. Cet outil est très utile pour retracer la physionomie des terres en expansion ou d'exode. On peut ainsi voir se dérouler un pan d'histoire. En la Belgique, par exemple, les cartes tracées en usant de ce procédé (4) font apparaître clairement la concentration progressive de la population vers le centre du pays et particulièrement vers l'axe Anvers-Bruxelles-Charleroi. Elles montrent la transformation de l'Ardenne au cours de la première moitié du 20^e siècle. Les petits centres d'industries artisanales disparaissent progressivement pendant que s'accélère l'urbanisation.

Cette méthode, si elle permet de quantifier la population qui s'est établie ou qui a quitté telle ou telle région, ne donne nullement une image du brassage de population que déterminent les migrations. Le solde final des mouvements qui se sont effectués entre deux points peut traduire par la même intensité aussi bien un cheminement d'une région à une autre (100 personnes qui quittent l'Ardenne pour une région urbaine, par exemple) qu'un va et vient ininterrompu de plusieurs milliers d'habitants entre la ville et sa banlieue. Le résultat est mathématiquement le même, mais humainement et socialement parlant les deux situations sont très différentes.

Si l'on procédait au calcul de la population attendue, sans migration, par sexe et par âge les résultats seraient plus significatifs. Il faudrait connaître le solde migratoire par sexe et par âge; grâce à l'ordinateur, on pourrait actuellement entreprendre un tel travail. Il

(4) H. DAMAS, "La population de la Belgique : migrations intérieures : 1900-1961", *Population et Famille*, 1964, 4, pp. 31-62.

faudra reconstituer année par année la pyramide des âges, sans migration, en posant par sexe : pour l'âge 0 :

$$P(t+1)_0 = P(t)_0 + \text{Nais.}(t, t+1) - D(t, t+1)_0$$

pour les autres âges :

$$P(t+1)_x = P(t)_x - D(t, t+1)_x.$$

et reconstituer ainsi la pyramide des âges de l'année qui a suivi le recensement précédent. Il faudra procéder ainsi année par année jusqu'au dernier recensement, puis comparer les 2 pyramides d'âges : celle fournie par le recensement et celle calculée. On obtiendra ainsi le solde migratoire par sexe et par âge. Travail impensable manuellement, il peut être mené à bien à l'aide de l'ordinateur même au niveau communal, à condition d'être mis en possession du nombre des naissances et des décès par sexe et par âge pour le second à ce niveau administratif année par année, ce qui n'est pas le cas en Belgique actuellement.

On le voit cette méthode, intéressante en elle-même, demande un certain nombre de calculs. Elle ne donne que le résultat final des mouvements. Ce dernier est intéressant pour le pouvoir de décision des régions, car il renseigne sur les tendances anciennes et actuelles. Mais il ne dit rien quant à l'origine des migrants entrés dans une région, à la destination de ceux qui sont partis.

Certains recensements permettent d'aller un peu plus loin dans l'investigation. Ils ont demandé non seulement le lieu de domicile, mais également le lieu de naissance de chacun des individus recensés ainsi que le lieu de résidence habituelle de leur mère au moment de leur naissance. En comparant ce dernier domicile avec le domicile au moment du recensement, on peut connaître par commune, soit selon la plus petite division administrative, la population qui a effectué au moins *une* migration au cours de sa vie. Il suffit pour cela que les deux domiciles diffèrent. Toutefois on néglige ainsi les personnes qui, après avoir migré sont revenues à leur commune de naissance. Une simple carte (5) reprenant le pourcentage des personnes résident dans une commune n'habitant plus leur commune de naissance, montre

(5) Pourcentage de la population résidente au 31 décembre 1970 dans une commune et qui n'habite plus sa commune de naissance.

qu'en Belgique au moins 20% de la population domiciliée est dans ce cas et que localement les maxima dépassent 80%.

Les régions industrielles et surtout les périphéries urbaines possèdent un pourcentage élevé de migrants (+ 70%, les maxima étant voisins de 90%). Cette fois, ce n'est plus d'un solde migratoire qu'il s'agit, mais directement de migrants. On observe que dans bien des régions plus des 2/3 de la population sont des migrants. Le phénomène mérite donc d'être étudié en détail. On pourrait d'ailleurs, au départ de la même question dresser le négatif de cette carte : la population "sédentaire" pour qui commune de naissance et commune de résidence ne font qu'un (6).

Les deux cartes montrent nettement que les phénomènes d'isolat n'existent pas en Belgique. Cependant qu'à des distances très faibles, on peut encore rencontrer des situations diamétralement opposée. Mais, il faut bien s'entendre sur les caractéristiques de ces cartes. En effet, les pourcentages cartographiés concernent la population résidente de chacune des communes. Cette population est de tout âge. Or, il est évident que les enfants ne migrent généralement qu'avec leurs parents. Un haut pourcentage de sédentarité (ou son inverse : un faible pourcentage de migrants) peut traduire simplement une population jeune dont une part importante n'a pas encore participé au mouvement migratoire. Cela peut aussi être la traduction d'une situation de repli, car une région en dépression voit partir un grand nombre de ses éléments jeunes et dynamiques. Lors du recensement, les classes d'âge les plus fournies dans la population résidente sont alors celles des enfants et des personnes âgées, d'où un faible pourcentage de migrants. Ces derniers ont quitté la commune et n'y résident plus. Le même pourcentage peut, au contraire, être constitué par une population active importante, la situation de la commune étant telle qu'elle peut sans de trop grands déplacements journaliers fournir du travail à ses résidents, soit sur place comme dans le centre de certaines villes, soit à proximité. De telles cartes, très utiles pour préciser le développement urbain et industriel, sont muettes sur des aspects essentiels de la migration. En effet, tous ces migrants n'ont pas affectué leur déplacement au même âge, dans les mêmes conditions. Les causes, qui ont motivé leur mouvement sont multiples. Dans ces conditions, comment dégager des règles ?

(7) H. DAMAS, "Mesure de la population 'sédentaire' en Belgique", *Population et Famille*, 1967, 13, pp. 45-60.

Ces données tout imparfaites quelles soient, permettent cependant de faire un pas supplémentaire dans la connaissance réelle du phénomène. Elles permettent de déterminer le sens et la distance des flux migratoires connus. en déterminant les coordonnées spatiales (latitude et longitude) du centre de gravité de chaque commune en présence, on peut, grâce à l'informatique, calculer la distance parcourue par les divers migrants (lieu de naissance —> lieu de domicile). On obtient ainsi une mesure assez exacte du phénomène et la connaissance de l'hinterland des régions attractives. Toutefois, l'ampleur des calculs face aux résultats obtenus, a jusqu'à présent rebuté les chercheurs. Deux griefs majeurs persistent : d'abord, la population concernée est trop hétéroclite au point de vue âge, état civil, profession. Il faudrait mieux la cerner. Ensuite, le recensement ne fournit que les traces du phénomène; les migrants qui vivent encore et qui sont encore domiciliés dans le pays à la date du recensement ne constituent qu'une fraction d'un ensemble plus vaste.

Les recensements récents, celui de 1970 par exemple en Belgique, répondent à la première objection. Ils demandent à chacun la date d'entrée dans la commune de résidence actuelle et le nom de la commune de résidence précédente. Cette question permet de répartir les migrants par sexe, âge, état matrimonial au moment de leur *dernier* déplacement, cela par commune, arrondissement, province ou région. A ce moment, le chercheur peut commencer à dégager un certain nombre de caractéristiques : par exemple, les taux de migration selon l'âge, le sexe, l'état civil (8), les différentes régionales, l'impact des migrations sur l'accroissement de la population. Dorénavant le chercheur peut aborder le problème en profondeur et non seulement connaître le phénomène dans son ensemble, mais également analyser des unités plus réduites telles que les agglomérations et leurs relations avec les diverses parties du pays (9). Il ne reste plus qu'une objection majeure : les migrants recensés forment une population résiduelle et tous ses déplacements antérieurs ne sont pas connus.

(8) H. DAMAS et M. VAN HOUTTE-MINET, "Migrations internes en Belgique (1970). Etude par sexe, âge, nationalité, état civil", *Populations et Famille*, 1976, 39, pp. 41-107.

(9) A. LAURENT & A. DECLERCQ-TIJTGAT, "Les migrations internes définitives relatives aux agglomérations de Bruxelles-Liège-Charleroi-Verviers et Namur", *Population et Famille*, 1978, 45, pp. 73-133.

Mais les améliorations successives apportées aux questionnaires des recensements permettent d'espérer, grâce au recensement belge de 1981, une connaissance plus complète encore. La distinction entre logement et commune de résidence sera parfaitement établie. De plus, le chercheur connaîtra la situation de chacun, un an et 5 ans avant le recensement, comme cela a été recommandé par l'O.N.U.

Si l'on combine ces données, à celles qui sont collectées par le Registre National, il n'y aura plus d'obstacles à l'étude complète des migrations. Avec un registre national tout à fait opérationnel, comme en Suède par exemple, on peut déjà connaître tous les changements de domicile. Toute la population soumise au risque de migrer y est appréhendée et les caractères de chacun, tant migrants que non migrants, peuvent être connus. On se trouve alors dans la même situation que pour l'étude du mouvement naturel.

Evidemment, les complications propres au phénomène migratoire subsistent : c'est un phénomène qui peut se produire plusieurs fois dans une vie humaine. Il concerne les deux sexes et tous les états civils. Il peut se produire tout au long d'une vie humaine avec des intensités diverses. Mais principalement, il dépend de l'obligation de posséder un domicile précis et enregistré administrativement.

Ces caractéristiques le différencient nettement de la mortalité et de la fécondité. Mais la précision des données recueillies permettra au démographe de ciseler ses outils de recherche pour que le phénomène migratoire soit connu et analysé aussi bien que l'est actuellement le mouvement naturel.

DE MIGRATIEBEWEGINGEN :

BEPALING — INTERPRETATIE — ONDERZOEKSVORUITZICHTEN

door

Henriette DAMAS

SAMENVATTING

Terwijl de demografische technieken voor de studie van de natuurlijke verschuivingen tot een hoge graad van volmaaktheid zijn gekomen, staat de kennis van deze verschuivingen nog in de kinderschoenen. De auteur onderzoekt de redenen voor deze achterstand die te vinden zijn in de bepaling van de begrippen volksverhuizing en volksverhuizers, en ook in het gebrek aan juiste en vergelijkbare gegevens in de meeste landen en streken.

Bij het onderzoeken van de Belgische toestand kan men als besluit de hoop

uitdrukken dat dit probleem weldra een bevredigende oplossing zal krijgen door een steeds duidelijker formulering van de vragen in de enquêtes, door het bestaan van een effectief nationaal register en vooral door de ontwikkeling van de informatica die de verwerking zal toelaten van een zeer groot aantal gegevens die ondenkbaar is als het werk manueel moet gebeuren.

Toch zal de studie van de migratiebeweging steeds zeer ingewikkeld blijven, daar het verschijnsel zich niet alleen op elke leeftijd kan voordoen, maar ook tijdens één mensenleven herhaalde malen kan voorkomen met zeer veranderlijke aspecten van plaats en tijd.

MIGRATORY MOVEMENTS :

DEFINITION — INTERPRETATION — RESEARCH PROSPECTS

by

Henriette DAMAS

SUMMARY

Whereas the demographic techniques have reached a high degree of precision in the study of the natural movement, the knowledge of the movement itself is still in its infancy. The author examines the reasons for this disparity which may be accounted for both by the definition of the migration and migrant concepts, and by the lack of accurate and comparable data in most countries and regions.

When studying the Belgian case one concludes by expressing the hope that this problem will soon be given a satisfactory solution by an ever-increasing precision of the inquiry-questions, by the existence of an effective national register and especially by the development of data processing permitting the processing of a very large number of data, which is unfeasible if the work must be done manually.

Yet, the study of the migratory movement will always remain very complicated, not only because the phenomenon may occur at any age, but especially because it may be repeated several times during one lifetime, presenting very variable aspects in space and time.

Henriette Damas, 48, route de Logne, 5492 Ferrières.